

44319 Nantes CEDEX 3

# **BPJEPS** surf

# FICHE D'INSCRIPTION AUX TESTS D'EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION – EPEF

Septembre 2020 ☐ Novembre 2020 ☐

NOM:	PRENOM:		
Date et Lieu de naissance : Téléphone portable :			
Mail:			
Adresse :	••••••		
Code Postal :Commune :			
<b>Spécialité</b> : SURF □ BODYBOARD □	I LONGBOARD □		
Dispense totale ou partielle des EPEF :			
☐ Sportifs en surf inscrits ou ayant été inscrits sur listes SHN ministérielles mentionnées à l'article L. 221-2 du code du sport. Assorti du PSE1 en cours de validité			
☐ Attestation de classement « régional » délivrée par le directeur technique national du surf ou son représentant. Assorti du PSE1 en cours de validité			
☐ Attestation de classement « national » délivrée par le directeur technique national du surf ou son représentant. Assorti du PSE1 en cours de validité			
Les attestations doivent être fournies avec le dossier d'inscription.			
Les informations sur les dates, horaires et lieux de passage seront transmis aux candidats sur leur convocation.			
Fait à : Le :	Signature :		
Document à retourner au CREPS : Par courrier : CREPS Pays de la Loire Place Gabriel Trarieux CS 21925	Par mail : nathalie.madec@creps-pdl.sports.gouv.fr		

### PIECES COMPLEMENTAIRES AU DOSSIER EPEF SURF

## Documents à fournir pour l'inscription aux EPEF :

-	La fiche d'inscription dument complétée	
-	La photocopie de la carte nationale d'identité	
-	Un chèque de 70 € pour les frais liés aux tests EPEF et un chèque de 30€ pour les frais d'ir	scription
	à l'ordre de l'agent comptable du CREPS	
-	Attestation de secourisme conforme au texte ci-dessous	
-	Certificat médical conforme au texte ci-dessous	
_	Attestation de classement régional ou national du DTN surf pour les dispenses d'EPEF	

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « surf et disciplines associées » sont les suivantes :

#### Le candidat doit:

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue;
  - o « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique du « surf » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation du candidat.

Et,

#### être capable de satisfaire au test technique suivant :

Le test technique est composé de 2 épreuves techniques. L'ordre de réalisation des épreuves techniques est indifférent. Pour valider le test, le candidat doit avoir validé les deux épreuves techniques.

1/ Epreuve technique d'aisance en milieu marin : le candidat réalise un 200 mètres nage libre en piscine en un temps n'excédant pas : 3' 20" pour les hommes et 3' 30" pour les femmes.

2/ Epreuve technique en surf, bodyboard ou longboard au choix du candidat : le candidat réalise, avec le support de son choix, une prestation de 20 minutes minimum exécutée dans des conditions de compétition consistant en une ou plusieurs manœuvres sur une vague en exploitant sa hauteur et sa longueur fonctionnelle, avec vitesse et contrôle. Les 2 meilleures vagues sont prises en compte.

Les critères de jugement de cette épreuve sont les critères de compétition spécifiques à chaque discipline: Le surfeur devra exécuter des manœuvres radicales contrôlées, dans la section la plus critique de la vague avec vitesse, puissance et flow (fluidité) pour optimiser au maximum son potentiel de points. La variété du répertoire technique (manœuvres), le degré de difficultés ainsi que l'engagement du surfeur seront pris en compte dans la notation

Les modalités de validation de l'épreuve sont définies en fonction des conditions de mer et précisées avant l'épreuve (lieu, durée des séries, temps de mise à l'eau, composition des séries).

Carte d'identité à présenter le jour de l'épreuve.